

MÉMO-TRI

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN VERRE**



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL,
PAPIER-CARTON**



À JETER

**ORDURES
MÉNAGÈRES**



Votre collectivité s'engage avec Eco-emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

03 22 30 40 42 - www.cc-vimeuindustriel.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



NOUVEAU



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

**Toutes
les bouteilles**



**Tous
les flacons
et bidons**



**Toutes
les barquettes**



**Tous les
pots et
les boîtes**



**Tous les sacs
et sachets**



Tous les films



**... Pas besoin de les laver,
il suffit qu'ils
soient bien vidés.**

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-emballages pour le tri et le recyclage.

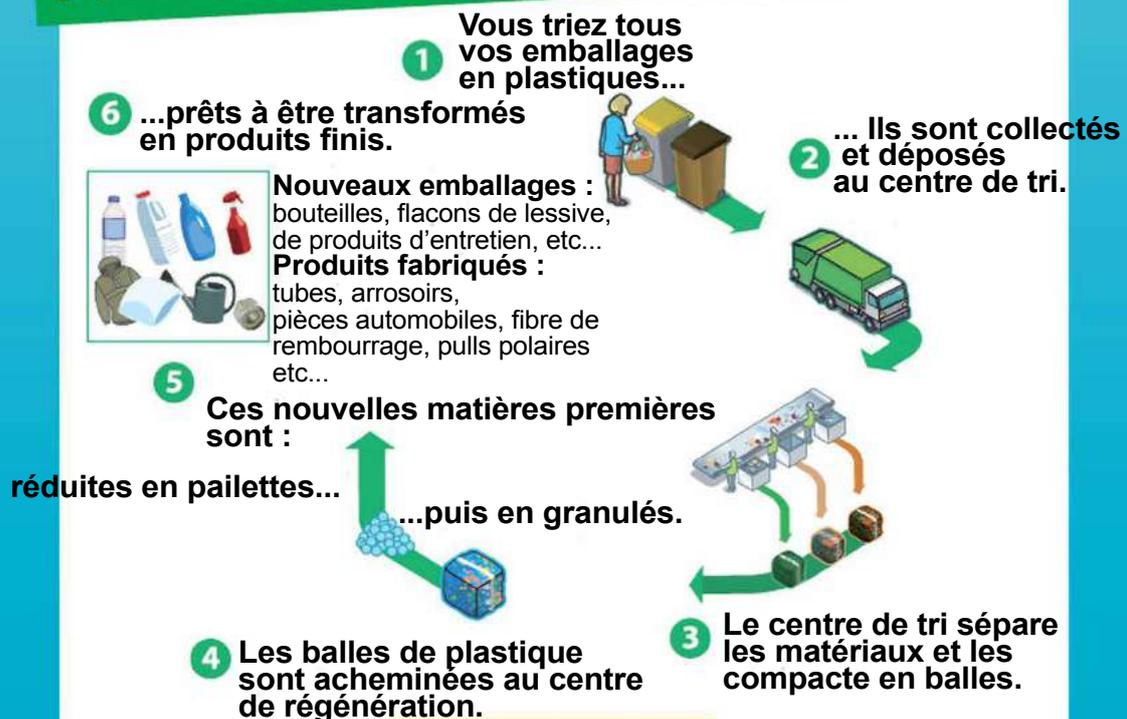
Un doute, une question sur le tri ?

03 22 30 40 42 - www.cc-vimeuindustriel.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR